

ABSENCE AUTORISÉE À TEMPS PARTIEL

Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick



Les enseignants qui sont participants actifs au Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (le « RPENB ») et qui étaient employés à temps plein immédiatement avant d'obtenir un congé autorisé peuvent racheter des périodes d'absence autorisée à temps partiel, tel qu'indiqué ci-dessous :

1. S'applique aux enseignants qui partagent un emploi (p. ex. les enseignants qui travaillent uniquement le matin ou l'après-midi, trois jours une semaine et deux jours la semaine suivante, etc.);
2. S'applique aux enseignants qui travaillent moins de 100 % du temps (p. ex. un enseignant qui travaille à 80 % du temps, et qui est en congé autorisé à 20 % du temps);
3. Doit être cotisant aux termes du RPENB au moment de la demande; et
4. Assujetti au maximum de 2 années de congé autorisé pour d'autres raisons.

VEUILLEZ REMPLIR LE TABLEAU CI-DESSOUS ET L'ANNEXER À LA DEMANDE DE RACHAT DE SERVICE. VOUS DEVEZ ÉGALEMENT INCLURE UNE COPIE DE LA LETTRE D'AUTORISATION DE CONGÉ.

Section 1 - Renseignements personnels

Prénom : _____ Nom de famille : _____

NAS (facultatif) : ____ / ____ / ____ No. de référence de Vestcor : _____ **OU** No. d'employé : _____

Section 2 - Informations sur les absences autorisées

Date du début de l'année scolaire	Date de la fin de l'année scolaire	Pourcentage de temps travaillé	Pourcentage de temps en congé autorisé

L'employé et l'employeur certifient que l'absence autorisée à temps partiel est conforme au Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. Toute information inexacte entraînera l'annulation de tout rachat ou droit de rachat de congé autorisé à temps partiel.

CONSENTEMENT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE : Vestcor utilisera les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire pour les fins suivantes : identifier l'employé qui présente la demande; déterminer l'admissibilité et le coût pour le rachat du service demandé; communiquer avec l'employé ou l'employeur, au besoin; et en définitive, s'assurer que le régime de pension est administré conformément à ses documents constitutifs et aux lois qui s'appliquent. Si vous avez des questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor par la poste (C.P. 6000, Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5H1), par téléphone (506-453-2296 ou 1-800-561-4012) ou par courriel (info@vestcor.org). De plus, veuillez prendre note que l'énoncé de Vestcor sur la protection des renseignements personnels se trouve ici : www.vestcor.org/reenseignements-personnels.

AUTORISATION : Je certifie que les informations ci-dessus sont exactes.

Signature de l'employé : _____ Date ____ / ____ / ____
JJ MM AAAA

Signature de l'employeur : _____ Date ____ / ____ / ____
JJ MM AAAA

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à :
Vestcor
C.P. 6000, Fredericton, NB E3B 5H1
Télécopieur : 506-457-7388

Pour plus d'informations, veuillez contacter Vestcor à :
Téléphone : 506-453-2296 or 1-800-561-4012 (sans-frais)
Courriel : info@vestcor.org
Site Web : vestcor.org